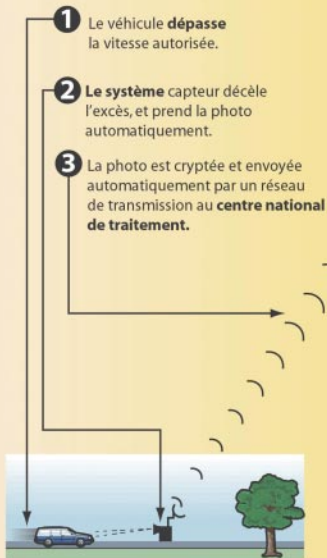
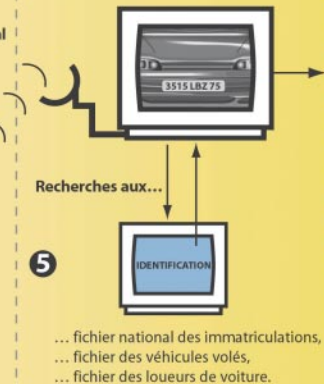


CIRCUIT DU CONTRÔLE-SANCTION AUTOMATISÉ



4 Au centre national de traitement sont effectués le **décryptage de la photo et la lecture de la plaque d'immatriculation**. Sur la photo figure l'ensemble des éléments liés à l'infraction, indication de la vitesse, date, heure...



6 Une fois que le véhicule est identifié **l'avis de contravention est édité automatiquement et envoyé par la Poste, sous le contrôle de l'OMP (officier du ministère public)**.



7 Le propriétaire du véhicule **reçoit l'avis de contravention très rapidement**.

8 **Il ne conteste pas** et paie l'amende au centre des amendes de Rennes.

9 **Il conteste**

- Il n'est pas d'accord avec la sanction, **il doit envoyer une lettre motivée à l'OMP avec un justificatif de consignation** (remboursable en cas de non poursuite).
- Quelqu'un d'autre conduisait, **il en apporte la preuve à l'OMP**.



10 L'OMP apprécie les motifs

- **Il classe l'affaire** la consignation est remboursée.
- **Il rejette la demande et poursuit le contrevenant**

L'OMP adresse un avis de contravention à la personne concernée. **Si celle-ci conteste l'affaire passe au tribunal de police.**

PHASES ENTIÈREMENT AUTOMATISÉES